

La pénitence

Étude sur les sacrements (V)

par Dom Bernard Maréchaux O.S.B.

Les quatre premières parties de cette étude se trouvent dans nos numéros 29 (page 128 : les sacrements en général), 31 (page 95 : le baptême), 35 (page 124 : la confirmation) et 38 (page 122 : l'eucharistie).

Ces pages sur le sacrement de pénitence sont extraites du *Bulletin Notre-Dame de la Sainte-Espérance*, numéros de mars à octobre 1881.

Nous rappelons à nos lecteurs que *Le Sel de la terre* a déjà publié une étude sur le sacrement de pénitence : « L'art de se confesser » par le père Chéry (numéro 23, page 118).

Le Sel de la terre.

— I —

Avant-Propos

UN des plus grands motifs d'irritation des hérétiques et des mauvais chrétiens contre la sainte Église de Dieu, est l'obligation qu'elle impose à tout pécheur de confesser son péché, pour en obtenir le pardon.

Un des plus grands motifs d'amour des bons chrétiens pour l'Église, leur mère, c'est qu'ils peuvent aller en toute confiance se jeter dans ses bras et dans son cœur, pour y déposer le fardeau de leurs péchés, et y puiser l'inestimable bienfait de la paix.

Luther personnifiait les premiers, quand il appelait la confession la torture des consciences.

Saint François de Sales personnifiait les seconds, quand il appelait le confessionnal, presque au même titre que la sainte Table, le plus doux présent du cœur de Jésus.

Ceux qui parlent contre la confession parlent en complète ignorance de cause : comment les écouter ? Ceux qui en célèbrent les bienfaits méritent d'être crus : ils parlent de ce qu'ils savent, de ce qu'ils ont goûté.

Rappelons-nous l'argument du saint curé d'Ars. Quand un pauvre chrétien venait lui apporter quelque objection contre la confession, il lui disait avec son inimitable douceur : « Tenez, mon ami, mettez-vous là, à genoux, et confessez-

vous ; nous verrons après. » L'argument était irrésistible.

Mais nous nous tromperions en croyant que les seuls bons catholiques exaltent la confession. Il y a des hommes, baptisés il est vrai, mais non catholiques, qui en célèbrent les bienfaits à faire rougir bien des catholiques. Des protestants, oui, des protestants, ont reconnu que la confession était nécessaire au maintien de la société chrétienne, bien plus, au maintien de la moralité publique ; ils ont fait mieux, ils ont voulu la rétablir ; généralement ils n'ont pu en venir à bout ; quelques-uns, seulement en Angleterre, ont réussi.

Voilà l'Église catholique amplement vengée des pernicieuses déclamations de Luther.

*

Nous le savons, et généralement on est trop porté à l'oublier, la confession n'est qu'une des parties constitutives du sacrement de pénitence. Sans le repentir, sans la volonté de satisfaire, elle est illusoire, complètement inefficace.

Ce que nous disons, c'est que, pour quiconque éprouve un vrai repentir, l'accusation de ses péchés est un besoin, un soulagement, une source de paix.

Il en est des maladies de l'âme comme des maladies corporelles. Quand le corps est travaillé par un dérèglement du sang ou des humeurs, si le principe de la maladie, au lieu de rester à l'état interne, se porte à la peau, s'il survient une transpiration abondante, on dit : le malade est sauvé. De même l'âme entre en voie de guérison, lorsqu'elle manifeste au dehors, par la confession, ses maladies internes, ses péchés latents. Cette manifestation la soulage et tend à ramener la santé. Saint Grégoire le Grand, dont le symbolisme est toujours si vrai, avait reconnu cette analogie, quand il comparait le pauvre Lazare couvert de plaies au pécheur qui confesse ses péchés. « La confession, disait-il, tire le péché du fond de l'âme ; et sans cette manifestation, il demeure inguérissable. »

Mais voici une autre considération plus saisissante encore.

Ô homme, vous avez reçu dans le fond de l'âme un de ces coups, une de ces blessures qui la font saigner douloureusement : c'est la perte de quelqu'un qui vous est cher, la trahison d'une personne aimée, que sais-je encore ?... Que ferez-vous ? Vous chercherez un ami fidèle, pour épancher dans son cœur la peine secrète qui vous dévore.

L'Écriture sainte avait reconnu le prix d'un ami fidèle, quand elle disait : « Rien n'est comparable à un ami fidèle... Un ami fidèle, c'est un remède de vie et d'immortalité. » Et comme tout don parfait nous vient de Dieu, elle ajoutait : « Et ceux qui craignent le Seigneur le trouveront » (Si 6, 14-16).

Eh bien ! la confession n'est autre chose, dans son fond, que le recours d'un cœur brisé à une amitié fidèle, à cette amitié qui est un remède de vie et d'immortalité, à l'amitié de Notre-Seigneur pour les pécheurs, amitié qui se transmet de son cœur adorable dans le cœur du prêtre.

Pauvres pécheurs, comprenez-vous maintenant le bienfait de la confession ?

Vous traînez le fardeau intolérable du péché, vous êtes tourmentés par l'aiguillon du remords, agités par la crainte des jugements de Dieu : allez au prêtre comme à un ami, et l'amertume de votre âme disparaîtra sous l'onction des consolations divines. Un ami pourrait trahir votre secret : celui-là le gardera sous le sceau d'un inviolable silence. L'ami que vous choisiriez ne pourrait, en recevant la confiance de vos peines, que les soulager momentanément ; l'ami que Dieu vous donne les fera cesser entièrement, en en supprimant la cause, qui est le péché. Il est investi d'un pouvoir divin pour vous absoudre ; et par cette absolution, le péché est aboli.

Oui sans doute, il faut le reconnaître, le prêtre est un juge, le confessionnal est un tribunal ; mais c'est un juge qui absout, son tribunal est un tribunal de pardon. La qualité de juge ne diminue pas dans le prêtre celle d'ami ; elle la complète. Si le prêtre n'était pas juge, son amitié pour le pécheur serait impuissante, sa compassion inefficace.

Quel juge, que celui dont le premier devoir est de compatir au coupable, de pleurer avec lui ! Les saints comprenaient ainsi leur office de juge. Saint Ambroise forçait, par ses larmes, son pénitent à pleurer ; saint François de Sales faisait de même ; le saint curé d'Ars, à l'imitation de Notre-Seigneur, prenait sur lui de faire la pénitence des pécheurs.

Saint Paul met, parmi les conditions du sacerdoce : que le prêtre puisse compatir à ceux qui sont dans l'ignorance et le péché, étant lui-même entouré d'infirmité (He 5, 2). Notre-Seigneur, qui était sans péché, a pris sur lui, avec nos péchés, la qualité de pécheur, pour mieux compatir aux pécheurs. Le prêtre, lui, est pécheur par nature ; comment n'aurait-il pas pour les pécheurs une compassion débordante ?

Oh ! que les pécheurs ont tort de le craindre, parce qu'il est leur juge ! Ce n'est pas un juge qui veut punir ; c'est un ami qui a puissance d'absoudre, et qui, assis dans un tribunal de miséricorde, s'humilie dans son cœur, comme dit saint Grégoire, au-dessous de son pénitent.

*

Envisagé dans cette lumière, le sacrement de pénitence est une admirable invention du tendre amour de Notre-Seigneur pour les hommes.

Comme il faut plaindre les pécheurs qui s'en éloignent systématiquement !

— Vous traînez donc toujours, pauvres âmes, le poids insupportable de vos péchés, les remords de votre conscience ; vous n'aurez donc jamais le saint courage d'aller puiser dans une honte salutaire, dans une accusation généreuse, les joies ineffables du pardon !

Comme il faut plaindre aussi les chrétiens qui se confessent sans un vrai repentir ! Ah ! ceux-là non plus ne connaissent pas la joie du Saint-Esprit que produit une bonne confession ; ils ne connaissent pas la douceur du baiser, dans lequel, comme dit l'*Imitation*, Dieu se rencontre avec l'âme pénitente ; ils ne

connaissent pas les caresses paternelles qui accueillent l'enfant prodigue.

On lit que certains pénitents sont morts aux pieds du prêtre de contrition et de joie. La joie du pardon peut être si vive que la nature humaine ne puisse la porter.

Souhaitons à tous nos chrétiens de connaître, pour le temps de Pâques, les joies pures et saintes de la vraie pénitence.

— II —

Institution du sacrement de pénitence

C'est le jour même de sa bienheureuse résurrection que Notre-Seigneur institua le sacrement de pénitence. Il apparut à ses disciples, tout rayonnant d'amour plus encore que de gloire, de bonté plus encore que de beauté, et il leur dit : Paix à vous ! Puis il leur montra ses mains et son côté. « Les disciples se réjouirent à la vue du Seigneur. Il leur dit de nouveau : Paix à vous ! Comme mon Père m'a envoyé, je vous envoie. A ces mots, il souffla sur eux et leur dit : Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez » (Jn 20, 20-24).

Par ses simples paroles, Notre-Seigneur rendit ses apôtres dépositaires d'une autorité divine ; il créa la pénitence comme sacrement de la loi nouvelle.

Il nous est doux de penser qu'un des premiers actes de Jésus ressuscité a été de tendre une main secourable aux pécheurs, de leur ouvrir une arche de salut. Oui, le sacrement de pénitence est vraiment sorti de ses plaies et de son côté comme un fruit de son amour, en même temps qu'il est sorti de ses lèvres comme un esprit nouveau destiné à renouveler la face de la terre.

La pénitence avant Notre-Seigneur

Il est certain qu'avant Notre-Seigneur le chemin de la pénitence, qui seul conduit au repos des justes, n'était pas fermé aux hommes.

Nous rencontrons dans le peuple de Dieu d'insignes exemples d'une vraie pénitence. Le plus connu est celui du saint roi David. L'esprit de pénitence l'avait pénétré jusque dans la moelle des os, quand il l'exprima dans le *Psaume Miserere*.

Les peuples, qui étaient en dehors de l'alliance d'Abraham, connurent aussi la grâce de la pénitence. L'Écriture sainte nous dépeint comment l'immense cité de Ninive s'ébranla tout entière à la voix du prophète Jonas, et s'humilia dans la cendre et le cilice. Dieu pardonna. Notre-Seigneur allègue aux juifs l'exemple des Ninivites, pour les faire rougir de leur impénitence.

C'était sans doute le brisement d'un cœur humilié et repentant sous l'action

de la grâce divine qui fit descendre le pardon sur David, sur les Ninivites, comme sur Adam lui-même après son péché, et sur ces hommes des premiers âges qui, au témoignage de saint Pierre, firent pénitence au moment du déluge. Toutefois il ne faudrait pas croire que l'action de la pénitence restât tout intérieure ; elle se traduisait au dehors, non seulement par le jeûne, les larmes, la cendre et le cilice, mais encore par une accusation des péchés plus ou moins explicite.

Il est certain par exemple que la confession des péchés était en grand usage chez les juifs. Au chapitre XVI du *Lévitique*, Moïse retrace les cérémonies de la fête de l'Expiation, qui consistait à immoler un bouc pour les péchés du peuple, et à chasser un autre bouc au désert. Après l'immolation du premier, dont le sang servait à l'aspersion de l'autel, le grand-prêtre offrait au Seigneur le bouc vivant. « Les deux mains posées sur sa tête, il confessait toutes les iniquités des enfants d'Israël, tous leurs délits et péchés ; les ayant donc prononcés sur sa tête avec imprécation, il le faisait chasser au désert par un homme désigné pour cela. » Et le bouc emportait sur lui les iniquités du peuple (Lv 16, 20-22). Si le grand prêtre confessait ainsi les péchés des enfants d'Israël, ce n'était pas une vaine cérémonie ; chacun y prenait part en avouant ses péchés. Les livres religieux des juifs nous racontent que le peuple, en cette fête de l'Expiation, faisait plusieurs confessions : 1°) la veille au soir avant le souper ; 2°) après le souper ; 3°) le lendemain matin, et jusqu'à dix fois pendant cette fête, en mémoire de ce que le grand-prêtre y prononçait dix fois le nom trois fois saint de Jéhovah, qu'il ne lui était plus permis de prononcer de toute l'année. Ainsi la confession faite par le grand-prêtre en ce jour solennel était comme le résumé des confessions particulières de tout le peuple.

Les livres sapientiaux, qui renferment toutes les maximes de la sagesse antique, exhortent à la confession, tout comme pourraient le faire nos auteurs ascétiques. « Celui qui cache ses crimes, disent les *Proverbes*, ne sera pas redressé ; celui qui les avoue et qui cesse de les commettre obtiendra miséricorde (Pr 18, 13). – N'ayez pas de honte, dit l'*Ecclésiastique*, de confesser vos péchés » (Si 5, 31). Les *Psaumes* parlent dans le même esprit.

Mais tous ces témoignages ne valent pas celui de *saint Matthieu* dans son Évangile. Les juifs qui accouraient auprès de saint Jean Baptiste lui confessaient leurs péchés, *confitentes peccata sua* (Mt 3, 6) ; et, grâce à cette confession, le baptême leur était conféré en *la rémission des péchés*. On le voit clairement, la confession était chez les juifs une pratique usuelle.

Il en était de même chez les Gentils. Plusieurs graves auteurs l'ont surabondamment prouvé. Ceux qui voulaient être initiés à certains mystères secrets devaient, au préalable, confesser leurs péchés à l'hiérophante : les empereurs eux-mêmes subissaient cette formalité, ainsi qu'on le rapporte de Marc-Aurèle. Chez plusieurs peuples, il y avait des prêtres pénitentiars, spécialement chargés d'entendre les confessions ; dans un certain pays, ils portaient une clef sur l'épaule, en signe, dit-on, du secret religieux qui leur était commandé. Les

peuples du Mexique ont été trouvés sur ce point en conformité d'usages avec les vieilles nations asiatiques.

En résumé, toute l'antiquité s'écrie avec Cicéron : la confession est le remède du pécheur, *sit erranti medicina confessio*. Elle témoigne hautement que la confession, bien loin d'être une gêne pour la conscience, répond à un des besoins les plus intimes de l'âme humaine.

La pénitence chrétienne

Il résulte de ces faits que Notre-Seigneur n'a pas inventé la confession. Elle existait avant lui ; elle faisait vraisemblablement partie de la religion primitive qui était celle des premiers patriarches ; on voit combien les prétendus réformateurs du XVI^e siècle ont été ridicules d'en attribuer l'invention au premier concile général de Latran.

La grande nouveauté, inaugurée par Notre-Seigneur comme Fils de Dieu, comme Sauveur des hommes, c'est d'avoir donné à ses apôtres, et par eux à tous les prêtres catholiques, le pouvoir divin de remettre les péchés.

Autrefois confesser ses péchés était un acte pieux, un acte qui, en humiliant l'âme, en l'excitant à la confiance, la disposait au pardon. Maintenant la confession, qui s'adresse à un prêtre catholique, est un acte sacramentel ; un acte qui, posé dans les conditions voulues de repentir et de bon propos, complété par la sentence d'absolution du prêtre, est infailliblement accompagné d'une infusion de grâce justificante.

Autrefois le prêtre juif, qui recevait l'aveu des péchés, ne pouvait qu'exciter son pénitent à la confiance en Dieu, en lui rappelant ce beau passage du *Psaume 31* : « Bienheureux l'homme dont les iniquités sont remises, et les péchés pardonnés ! Bienheureux l'homme, à qui Dieu n'impute pas son péché, et dont l'esprit est sans fraude ! Parce que j'avais gardé le silence, mes os ont été broyés par la douleur, tandis que je poussais des rugissements tout le long du jour. Votre main, Seigneur, s'était appesantie sur moi le jour et la nuit ; je me voyais flétrir comme l'herbe durant les sécheresses de l'été. Mais je vous ai fait connaître mon péché ; j'ai cessé de cacher mon injustice. Je me suis dit : Je confesserai à ma honte mon iniquité au Seigneur, et vous avez fait disparaître l'impiété de mon péché. » Telle était la consolation du pénitent antique ; elle était grande, mais combien plus grande est la nôtre !

Le prêtre, après avoir entendu l'humble aveu de nos fautes, nous dit : Je vous pardonne, je vous absous. Et c'est Dieu, c'est Jésus-Christ qui parle. Une grâce puissante, efficace par elle-même, descend dans l'âme bien disposée, la transforme, la justifie. Les portes de l'abîme se ferment, les portes du ciel s'ouvrent. Et, au témoignage du concile de Trente, ces effets de grâce sont assez fréquemment rendus sensibles par une impression de paix et de sérénité, par une véhémence consolation d'esprit, *conscientiae pax et serenitas cum vehementi spiri-*

tus consolatione consequi solet.

— III —

Éléments constitutifs du sacrement de pénitence

Nous allons expliquer à nos lecteurs comment et de quels éléments le sacrement de pénitence a été constitué par Notre-Seigneur.

Ce sera une leçon de théologie que nous leur ferons. Mais nous chercherons à la rendre aussi claire, aussi intéressante que possible. Et, nous l'espérons, elle sera pleine de fruit.

*

Saint Thomas d'Aquin établit très nettement que la pénitence, avant d'être un sacrement, est une vertu qui se rattache à la grande vertu de justice.

En effet la justice nous commande de rendre à chacun ce qui lui est dû, et la pénitence nous porte à réparer, dans la mesure de notre possible, l'injure faite à Dieu par le péché. Elle nous met en action pour le paiement d'une dette, d'une dette qui dépasse nos facultés, d'une dette envers celui à qui nous devons tout ; elle renferme donc éminemment un acte de justice.

De même qu'il y a dans l'homme un mouvement naturel qui l'incline à rendre justice, il y a, par la grâce de Dieu, un mouvement qui l'incline à faire pénitence. Ce mouvement tend à produire dans le fond du cœur trois actes successifs : le regret du péché, l'aveu secret qu'on est vraiment coupable, la volonté de satisfaire à la justice divine. Ces trois actes procèdent de la vertu de pénitence ; ils s'engendrent l'un l'autre ; ils se produisent tout d'abord dans le secret de l'âme, entre l'homme et Dieu. Mais, quand ils sont vifs et profonds, ils tendent à se manifester extérieurement. Le regret ou la contrition s'exprime par les larmes ; l'aveu intime du péché devant Dieu se traduit par un aveu devant les hommes ; la volonté de satisfaire s'arme des jeûnes et des macérations, comme de moyens propres à compenser et à éteindre les pernicieuses délectations du péché. Ces manifestations extérieures sont un gage et comme un miroir fidèle de la sincérité du repentir et de la conversion. Celui qui s'estime vraiment coupable devant Dieu ne doit pas trouver mauvais que les hommes l'estiment pour ce qu'il est en réalité.

Voilà comment la vertu de pénitence agit dans l'homme pécheur, et quel mouvement elle lui imprime au dedans et au dehors.

Ce mouvement, conforme à la droite raison, excité et vivifié par la grâce, atteint son but ; il fait produire à l'homme de dignes fruits de pénitence ; et, étant donnée la compatissante bonté de Dieu qui oublie l'indignité du pécheur, il le fait rentrer en grâce avec le Père céleste.

C'est par cette voie, c'est par des actes de la vertu de pénitence vivifiée par la grâce, qu'Adam, David, les Ninivites, et tous les pénitents de l'ancienne loi, ont obtenu leur pardon.

Maintenant nous nous demanderons : quelles sont donc les merveilleuses facilités de pardon que Notre-Seigneur nous a données par l'institution du sacrement de pénitence ! En quoi sommes-nous favorisés comparativement aux anciens ?

*

Notre-Seigneur a pris les actes de la vertu de pénitence, tels que nous les avons décrits, et il en a fait la matière de son sacrement.

Il n'a pas dit expressément : Confessez-vous à mes apôtres. Mais il a donné à ceux-ci le pouvoir des clefs, qui consiste à remettre ou à retenir les péchés ; et ce pouvoir suppose nécessairement que les péchés seront manifestés aux prêtres par une humble confession, accompagnée des marques du repentir et de la volonté de satisfaire ; autrement il ne pourrait jamais s'exercer.

Ainsi le sacrement de pénitence s'est trouvé constitué de toutes pièces. Les trois actes intérieurs, manifestés par des paroles ou signes, en sont le côté matériel sensible ; la sentence d'absolution, prononcée par le prêtre au nom et en l'autorité de Notre-Seigneur, en est le côté spirituel également sensible. L'union de ces deux éléments forme le sacrement, auquel est attachée la grâce de la résurrection spirituelle des âmes ; comme à l'union de l'ablution corporelle et de la formule baptismale est attachée, dans le baptême, la grâce de la régénération.

Considérons maintenant les avantages immenses et les consolations que ce sacrement renferme. Une comparaison familière expliquera notre pensée.

On raconte que certains peuples non civilisés obtiennent de la flamme par le frottement prolongé de deux morceaux de bois sec l'un contre l'autre. Le moyen est pénible, mais, paraît-il, efficace : le frottement amène un développement de chaleur qui à la longue détermine un embrasement. Malgré ce résultat, il n'est personne assurément qui ne préfère obtenir de la flamme soit par une concentration des rayons solaires au moyen d'un verre grossissant, soit par le frottement d'une matière inflammable comme le phosphore : ces moyens, que fournit la science, abrègent singulièrement et le temps et la peine.

C'est ainsi que le sacrement rend la pénitence douce et facile.

En effet, pour appliquer notre comparaison, nous disons que les anciens recouvraient l'amitié de Dieu par l'effet d'une contrition vive et prolongée. En s'exerçant dans le repentir, ils s'échauffaient peu à peu dans l'amour de Dieu ; et à la fin la charité jaillissait dans leur âme comme une flamme céleste, ils étaient justifiés. « Je méditais en moi-même durant la nuit, dit le psalmiste ; je m'exerçais et je purifiais mon esprit » (Ps 76). « Mon cœur s'échauffait en moi-même, et dans ma méditation s'allumait une flamme » (Ps 38).

Pour nous, chrétiens, nous ne sommes nullement dispensés de la contrition,

qui produit l'humble aveu des fautes, et qui dispose aux œuvres satisfaites. Mais ces actes, qui nous sont communs avec les anciens pénitents, étant soumis à la puissance des clefs et pénétrés par la vertu de l'absolution qui sort des lèvres du prêtre, deviennent comme une matière facilement inflammable, de laquelle jaillit comme par enchantement, sous l'infusion de la grâce sacramentelle, la flamme vive de la charité. Et c'est ainsi que, grâce au sacrement, il nous est bien plus facile qu'aux anciens de recouvrer l'amitié de Dieu.

Telle est en effet la nature de l'opération sacramentelle. Il lui faut un sujet, une matière, une formule qui la détermine. Mais, si le sujet est suffisamment disposé, si la matière est convenable, si la formule est posée dans les conditions réglées par Notre-Seigneur, l'effet suit infailliblement. Dans le baptême, la matière est distincte du sujet : c'est l'eau. Dans la pénitence, elle se confond avec lui : ce sont les actes mêmes du pénitent. Mais dans l'un comme dans l'autre de ces deux sacrements, l'effet produit est toujours tel qu'il ne saurait être attribué qu'à l'opération divine, et non pas à l'élément matériel qui lui sert d'instrument ou de base.

*

Les prétendus réformateurs du XVI^e siècle, ne comprenant rien aux œuvres de Dieu, jetaient à la face de l'Église catholique cette calomnie, qu'avec le sacrement de pénitence elle dispensait les pénitents de tout mouvement de repentir. Rien n'est plus faux que cette imputation. Comme nous l'avons montré, l'efficacité du sacrement de pénitence se fonde sur les actes de la vertu de pénitence ; et, si ces actes n'existent pas, l'absolution est de nul effet, il n'y a pas de rémission des péchés.

Il y a lieu de craindre qu'aujourd'hui bien des chrétiens ne tombent pratiquement dans la fausse opinion que les protestants imputaient calomnieusement à l'Église. Pourvu que l'on se confesse et comment ? Pourvu qu'on reçoive une absolution plus ou moins extorquée, on se croit justifié. Funeste et lamentable aberration !

Sans doute, il est vrai que le sacrement vient puissamment en aide au pauvre pécheur qui *veut* se repentir, et qui ne le peut autant qu'il le faudrait. Mais il n'agit que là où il trouve au moins ce commencement du vrai repentir.

Chrétiens, ne négligeons donc pas la *vertu* de pénitence si nous voulons profiter du *sacrement*.

— IV —

La pénitence dans les premiers siècles

Il nous sera bon d'étudier la pénitence telle qu'elle se pratiquait dans les premiers siècles de l'Église, et en un mot telle qu'elle est sortie de l'institution

apostolique. C'est là que se manifeste à nos yeux l'âme de l'Église, avec les harmonies et les contrastes que décèlent l'action du Saint-Esprit.

Dans la pénitence, l'Église exerce un jugement qui est comme l'ombre du grand jugement de Dieu. Seulement ce jugement est tout entier de miséricorde ; il ne vise que l'amendement du coupable ; et c'est une mère qui le porte. De là un mélange de majesté et de tendresse, de sévérité et de douceur compatissante, dont la conduite de saint Paul vis-à-vis du Corinthien coupable est l'expression la plus pure, et qui éveille dans l'âme des sentiments indispensables de crainte et d'amour.

La pénitence secrète et la pénitence publique

Il est certain que, dès le commencement de l'Église, il y a eu une pénitence secrète des péchés secrets.

Mgr Gerbet, dans sa *Rome chrétienne*, nous fait toucher du doigt cette pratique de la pénitence ; il nous montre, dans certains sièges de pierre découverts aux Catacombes, le tribunal où le prêtre s'asseyait, à l'écart de l'autel, pour entendre les confessions ; il nous fait voir à ses pieds les pénitents agenouillés. Les païens n'ignoraient pas cet usage, ils le tournaient même en odieuses calomnies.

Saint Cyprien nous fait connaître clairement que les pieux fidèles révélaient aux prêtres, par la confession, jusqu'à leurs pensées les plus secrètes et à leurs désirs inaccomplis.

L'historien de saint Ambroise nous représente le saint assis dans un lieu accessible à tous, recevant, tout évêque qu'il était, la confession de tous ceux qui se présentaient à lui, et forçant par ses larmes tous ses pénitents à pleurer.

A côté de cette confession secrète, il y avait la confession et la pénitence publiques. C'était un remède plus héroïque. On l'employait pour les péchés publics qui avaient scandalisé l'Église, et qui demandaient une réparation publique ; on l'employait aussi pour les péchés secrets, quand le pénitent s'y portait de lui-même sur l'avis de son confesseur. C'est ce que nous apprenons d'un passage admirable du savant Origène. « Mettez, dit-il, tout le soin, toute la circonspection possible à choisir un bon confesseur ; éprouvez le médecin à qui vous devez exposer à fond l'état de vos langueurs spirituelles, prenez-le qui sache être infirme avec les infirmes et pleurer avec ceux qui pleurent, en sorte que, s'il vous donne un conseil, vous le suiviez sans hésitation. Et, s'il voit que votre maladie est de telle nature qu'il convienne de la déclarer et de la traiter devant toute l'assemblée des fidèles, ce qui pourrait tourner à leur édification et accélérer votre guérison, après mûre délibération, et sur l'avis de ce médecin habile, ne craignez pas de recourir à ce remède. »

La pénitence publique des péchés même secrets avait donc un double effet : édifier toute l'Église, accélérer la guérison du pénitent. Tertullien y exhorta par ces paroles touchantes : « Si vous rougissez des regards de vos frères, au

moins ne craignez pas les compagnons de vos infortunes. Jamais un corps ne se réjouit de ce que ses membres souffrent ; tout entier il souffre avec eux, tout entier il conspire à leur guérison. Quand l'un d'entre nous découvre ses péchés à ses frères, les larmes de toute l'Église lui viennent en aide, et il est absous par les prières de Jésus-Christ. » Saint Ambroise parle de même : « Si le péché, dit-il, est tellement grave que tu ne puisses l'effacer dans tes propres larmes, que l'Église pleure pour toi, elle qui est ta mère, elle qui, comme la veuve de l'Évangile, intervient pour chacun de ses enfants comme pour un fils unique. »

Tel était le motif qui portait beaucoup de chrétiens à la pénitence publique. En s'agenouillant devant le *presbyterium* de l'Église, c'est-à-dire devant l'évêque assisté de ses prêtres, en déclarant à haute voix leurs péchés, en demandant avec larmes la pénitence, ils voulaient émouvoir sur eux-mêmes la compassion de leurs frères. Et ils trouvaient une douceur secrète à s'épancher ainsi dans le sein des amis de Dieu, à s'humilier sous les regards maternels de l'Église, et, comme dit Tertullien, à charger tous leurs frères d'une ambassade de prières en leur faveur, *omnibus fratribus legationes deprecationis suae injungere*.

Nous pouvons donc faire sur la pénitence publique la même remarque que sur la confession en général ; elle était un soulagement pour un cœur brisé de repentir et altéré de pardon. Sans doute, parfois l'Église s'armait, comme dit saint Paul, d'une verge pour châtier les scandaleux ; elle déployait dans sa rigueur le pouvoir que le Seigneur lui a donné. Mais quand le pénitent était humble et contrit, l'action de la pénitence était tellement imprégnée de miséricorde, qu'il est presque impossible de se la représenter sans être attendri jusqu'aux larmes.

La pénitence publique

Pour bien comprendre l'action de la pénitence publique aux premiers siècles, il faut avoir devant les yeux cette pensée des pères, que la pénitence est un baptême laborieux, *baptismus laboriosus*.

L'âme déchue de la grâce baptismale ne saurait repasser par les eaux du baptême pour la retrouver. Le baptême est unique, comme la mort de Notre-Seigneur dont il est l'image. Né selon la chair, on peut bien naître selon l'esprit ; mais on ne peut naître spirituellement une seconde fois, pas plus qu'on ne peut rentrer dans le sein maternel.

Lors donc que Notre-Seigneur, dans son infinie bonté, voulut donner aux pécheurs un moyen de retrouver la grâce perdue, il institua un sacrement nouveau, le sacrement de pénitence, qui agit par voie de guérison ou même de résurrection, et non comme le baptême par voie de régénération. Ce sacrement est absolument distinct du baptême ; toutefois il l'imite dans ses effets, puisqu'il en fait recouvrer la grâce ; et l'imitant dans ses effets, il l'imite aussi dans son action extérieure, comme nous l'allons voir.

L'imposition de la pénitence avait lieu au commencement du Carême ; et

notre cérémonie des Cendres est un vestige de l'ancienne discipline de l'expulsion des pénitents. Agenouillés sous la main de l'évêque, revêtus d'un cilice, ils recevaient les cendres bénites ; puis un diacre les expulsait de l'Église, parmi les pleurs des fidèles, comme Adam et Ève, couverts de peaux de bêtes, furent autrefois expulsés du paradis.

Ils se trouvaient alors relégués parmi les païens ; et ils faisaient, du moins les plus coupables, une première station aux portes de l'Église, sans pouvoir y entrer. On les nommait les *pleurants*, ou encore les *hivernants*, *hiemantes*, parce qu'ils étaient exposés aux injures de l'air. Ce n'est pas qu'ils fussent relégués dans la voie publique. En avant des anciennes églises, il y avait une cour carrée, entourée d'un péristyle, avec des fontaines, comme on le voit à Saint-Clément de Rome. C'était là que se tenaient les pleurants, confondus avec les mendiants ; et ils mendiaient eux-mêmes les prières du peuple, en confessant douloureusement leurs péchés. Ils étaient revêtus d'un lugubre appareil de pénitence, et portaient les cheveux longs ; saint Jérôme raconte comment la patricienne Fabiola prit place parmi ces pénitents, pour une faute commise par ignorance et, pourrait-on dire, de bonne foi. Cette austère discipline se retrouve dans la règle de saint Benoît pour les fautes graves : prosterné aux portes de l'oratoire, le frère coupable implore les prières de ses frères, sans rien dire, mais son prosternement parle et crie miséricorde pour lui.

Après avoir passé plus ou moins longtemps dans la station des pleurants, les pénitents étaient admis dans la station des *auditeurs*. Alors ils se tenaient au dedans de l'église, mais dans une sorte de vestibule intérieur, ou *narthex*, qui régnait en avant des portes. Là ils entendaient, pêle-mêle avec les juifs, les païens et les simples catéchumènes, les instructions de l'évêque ; on les renvoyait avec eux, sans prononcer sur eux aucune prière.

Ensuite ils étaient admis parmi les *prosternés*. En cet état, ils étaient soumis aux impositions des mains des prêtres, et assimilés aux catéchumènes *compétents*. Ils occupaient les premiers rangs à l'entrée de l'église, en dehors du narthex. Ils sortaient immédiatement après les compétents et les énergumènes, et non sans qu'on eût prononcé solennellement sur eux certaines prières ; dans ces prières, toute l'assemblée des fidèles demandait pour eux au Seigneur, qu'il leur indiquât la voie droite, qu'il agréât leur repentir, qu'il brisât Satan sous leurs pieds. Ils se livraient en leur particulier aux plus rudes travaux de la pénitence.

Ce n'était pas encore la dernière station pénitentielle. Certains pénitents, avant d'être admis à la participation aux sacrés mystères, formaient une classe nommée les consistants. Ils se tenaient immédiatement derrière les fidèles, et assistaient à l'oblation et même au sacrifice. Seulement ils n'avaient pas le droit de faire leur offrande ; et par suite leurs noms n'étaient pas récités au canon de la messe, par suite encore ils ne pouvaient pas communier. Ces trois choses, en effet, étaient inséparables.

Après cette épreuve dernière, les pénitents étaient solennellement réconci-

liés par la prière et l'imposition des mains, dans une cérémonie spéciale faite le Jeudi saint. Et à Pâques, catéchumènes baptisés, pénitents réconciliés augmentaient d'une double joie l'allégresse de la fête, en mangeant l'Agneau de Dieu avec toute l'assemblée des fidèles.

Telle était aux premiers siècles la carrière laborieuse de la pénitence. On mettait parfois plusieurs années à la parcourir. Quelle école d'humilité, de mortification, de repentir ! Hâtons-nous de dire que l'Église, comme une bonne mère, consolait, encourageait ses enfants pénitents dans leurs travaux et dans leur attente, et qu'elle abrégait le temps de leur épreuve, quand elle les voyait vraiment contrits et humiliés. Souvent aussi elle leur remettait leur dette, aux approches des persécutions, et sur la recommandation des saints martyrs.

— V —

La pénitence au Moyen Age

La pénitence publique, telle que nous l'avons dépeinte, est bien certainement d'institution apostolique ; nous devons donc la tenir très vénérable et très salutaire.

L'homme, dans l'état présent, n'est que trop dans la dépendance des sens. Par suite, les considérations purement rationnelles le touchent peu, si elles ne lui sont proposées d'une manière sensible. Sans doute, nous comprenons, à la lumière de la foi, combien est grande la grièveté du péché, principalement s'il renferme une infidélité à la grâce baptismale. Mais la vue des pénitents, dans leur appareil lugubre, avait plus de force que la plus éloquente prédication pour imprimer cette vérité dans les âmes ; et les chrétiens fidèles appréciaient mieux, par le contraste, leur bonheur d'être admis au banquet des anges.

La pénitence publique était donc un puissant instrument de discipline ; et à ce titre l'Église a toujours travaillé à la maintenir, et même à la rétablir. Si elle tomba peu à peu, c'est par suite de l'affaiblissement de la foi, et malgré l'Église.

Nous avons vu que, dans les premiers siècles, un esprit d'amoureuse confiance portait plusieurs pécheurs à solliciter la pénitence publique pour des péchés même secrets. Cette pieuse pratique disparut ; et les péchés publics et scandaleux furent seuls l'objet de la pénitence publique.

D'un autre côté, les rites de la pénitence furent modifiés. Il n'y eut plus de prosternement, d'expulsion de l'église. Les pénitents *auditeurs* purent assister au sacrifice lui-même, quoique sans communion. Quant aux *consistants*, on les admit quelquefois à la communion.

Malgré ces adoucissements, la pénitence publique au Moyen Age comportait encore de grandes rigueurs. Elle pouvait durer plusieurs années. Elle consistait en de longs carêmes renouvelés plusieurs fois dans le cours de l'année,

en plusieurs jours de jeûne dans la semaine en dehors des carêmes, ou une abstinence presque absolue de viande et même de vin. Elle n'était pas imposée arbitrairement, mais suivant des règles fixes consignées dans les canons pénitentiels. Les rois et les princes y étaient soumis non moins que les simples fidèles, comme on le voit par un trait célèbre de la vie de saint Dunstan.

Ce qui contribua en réalité à faire tomber la pénitence, ce fut la possibilité de la *racheter* par certaines autres bonnes œuvres.

Ainsi, on se rachetait des jeûnes par des flagellations : usage mis en vigueur par saint Pierre Damien. On obtenait remise d'un carême ou *quarantaine*, en contribuant par l'aumône à l'érection d'une cathédrale ; c'est ainsi qu'Urbain IV accorda des indulgences pour la réédification de la cathédrale de Troyes. Un pèlerinage en Terre sainte équivalait à une pénitence d'une ou plusieurs années ; et les Croisades étaient l'occasion d'une sorte d'indulgence plénière pour tous ceux qui y prenaient part. Enfin, quiconque se retirait dans un monastère était censé affranchi de la pénitence publique, par la vie pénitente qu'il embrassait.

Ces compensations, on le voit, n'étaient pas sans valeur. Seulement, elles tendaient à transformer l'action de la pénitence publique en une série de pratiques privées ; et celles-ci, outre qu'elles n'avaient plus la même puissance d'édification, devaient, par la force des choses, disparaître peu à peu. Dès lors la discipline se trouva changée.

La pénitence aujourd'hui

Le concile de Trente fit un décret sur le rétablissement de la pénitence publique. Dans les temps qui suivirent le concile, quelques tentatives en ce sens furent couronnées de succès. Mais elles étaient isolées, et ne purent se soutenir. L'antique discipline fit définitivement place à une nouvelle.

Gardons-nous de croire pourtant que l'esprit de l'Église ait changé ! Si l'Église s'accommode, dans ses pratiques extérieures, aux besoins des temps qu'elle traverse, son esprit ne change pas : car c'est l'esprit même de Dieu. Il porte toujours et partout un double caractère de douceur et de zèle contre le péché. A ce point de vue, il y a parfaite harmonie entre saint Cyprien et saint Alphonse de Liguori.

D'après le cardinal Manning, la douceur de l'Église vis-à-vis des pécheurs doit éveiller dans leur cœur un esprit de généreux amour.

La pratique de l'Église dans ces derniers temps, dit ce savant cardinal, est d'imposer des pénitences à la fois légères et consolantes, comme la dévotion à la très Sainte Trinité, au Sacré-Cœur de Jésus, à la sainte Vierge..., elle ne demande que quelques prières. Voilà tout ce qu'elle nous impose, et le monde se moque d'une telle pénitence, comme d'une superstition et d'une œuvre insuffisante, et la religion pharisaïque de notre époque traite cette coutume de relâchée et d'irrégulière ; mais *sa sagesse a été justifiée par tous ses enfants* (Lc 7, 35).

C'est surtout le sacrement de la réconciliation qui, par ses pénitences douces et légères, éveille dans les cœurs un esprit de généreux amour. Il nous fait voir aussi la gravité de nos péchés, que rien ne pouvait effacer, si ce n'est le très précieux sang du Fils de Dieu incarné, et par conséquent combien doit être grande notre haine pour nos fautes, qui l'ont accablé de tourments indicibles et inconnus. Chaque absolution nous rappelle cette pensée, et nous montre qu'il exige peu de nous.

Jésus demande que nous venions à lui, que nous quittions le péché, que nous nous accusions à ses pieds, et que nous promettions de ne plus l'offenser. Il ne pouvait exiger moins, et voilà tout ce qu'il demande des plus grands pécheurs. Il nous fait entrer par là dans cette loi de liberté qu'indique saint Jacques : *Parlez et agissez comme devant être jugés par la loi de liberté* (Jc 2, 12). Il fait l'épreuve de notre reconnaissance, de notre générosité et de notre amour, car il nous pardonne avant que nous ayons fait notre pénitence, et notre absolution ne dépend pas de son accomplissement. Cette légère pénitence qui nous est imposée n'est pas seulement acceptée de lui, mais encore élevée à un plus haut degré, et revêtue d'une grande efficacité. C'est ainsi qu'il fait appel à notre générosité par sa propre générosité qui devient pour nous un reproche permanent. Puisqu'il est ainsi généreux pour nous, que ne devons-nous pas faire pour lui ?

Plaise à Dieu que tous les chrétiens retirent d'aussi beaux fruits des conduites miséricordieuses de Notre-Seigneur et de son Église : reconnaissance, générosité, amour, esprit de liberté ! Un ancien a dit : Nul n'est père comme Dieu, *Nemo tam pater*. On peut dire avec une égale vérité : Nulle part, Dieu n'est père comme dans le sacrement de la pénitence. Soyons donc les vrais enfants d'un si bon Père.

Il arrive assez fréquemment que, dans une famille, les derniers enfants sont traités avec plus d'indulgence que les premiers. Nos pères, forts et vigoureux dans la foi, ont été élevés sous le régime d'une discipline plus sévère. Pour nous, enfants délicats et chétifs, nous sommes entourés de soins, de ménagements infinis. Néanmoins, tout comme nos aînés, nous sommes appelés à grandir et à nous développer *jusqu'à la mesure de l'homme parfait*, qui est Jésus-Christ. Et, par la grâce de Dieu, nous devons travailler à y parvenir.

— VI —

Effets du sacrement de pénitence. Considérations théologiques

Nous avons, dans les deux articles précédents, tracé un aperçu historique du sacrement de pénitence. Nous avons montré comment l'ancienne discipline de l'Église s'était progressivement adoucie. Est-il besoin de répéter que cette variation dans la discipline n'a pas touché à l'essence du sacrement qui est toujours resté, dans ses parties constitutives, tel que Notre-Seigneur l'a institué ?

Nous avons dit que le sacrement de pénitence imitait, dans ses effets, le sacrement de baptême. Expliquons cette vérité.

*

Saint Augustin développe quelque part, au sujet du baptême, une doctrine très profonde, et au premier abord fort étonnante.

Par l'effet de la régénération qui s'accomplit dans le bain sacré, dit-il, tous les maux spirituels de l'homme sont abolis et guéris jusqu'à la fin de sa vie. C'est ainsi qu'il faut entendre l'apôtre, lorsqu'il dit : « Le Christ a aimé son Église, et s'est livré pour elle, afin de la sanctifier ; il l'a purifiée dans un bain d'eau par la parole, afin de se donner à lui-même une Église toute resplendissante, qui n'ait ni tache, ni ride, ni rien de semblable. » Il faut, dis-je, l'entendre en ce sens que, par l'effet du bain régénérateur et de la parole sanctificatrice, tous les maux des hommes régénérés sont abolis et guéris : à savoir non seulement les péchés antérieurs au baptême et qui y sont actuellement remis ; mais ceux-là mêmes que l'homme commet dans la suite par ignorance ou par infirmité. Ce n'est pas à dire que le baptême doive être renouvelé chaque fois qu'on a péché ; mais il suffit qu'il ait été administré une fois, pour que les fidèles puissent obtenir le pardon de tous leurs péchés, qu'ils les aient commis avant, ou qu'ils les commettent après.

Il semblerait qu'en rapportant ce passage du grand docteur, nous voulions proposer à nos lecteurs une énigme. S'il y a une énigme, nous allons la résoudre ; et nous verrons qu'elle renferme l'aperçu le plus lumineux sur la doctrine des sacrements.

Chacun sait que le baptême donne à l'âme la vie surnaturelle. On sait moins généralement qu'il lui donne en même temps, s'il est permis de s'exprimer ainsi, une *organisation* toute surnaturelle ; car la vie ne peut subsister dans un sujet, qu'autant qu'il est disposé à la recevoir. Le baptême donne donc à l'âme, en lui donnant la vie, une disposition à la recevoir, et par suite une disposition à la garder, et par suite encore une disposition à la recouvrer si elle lui échappe. Le *caractère* sacramentel du baptême n'est autre chose que cette disposition.

Supposons maintenant que le péché ait éteint dans l'âme la vie surnaturelle. Le caractère sacramentel y reste, pareil à l'arche d'alliance, qui était demeurée, après la fuite de David, dans Jérusalem révoltée : l'âme demeure avec la capacité de produire des actes surnaturels et de recevoir de nouveau la grâce sanctifiante. Elle a besoin sans doute que la grâce vienne *actualiser* cette capacité qui est en elle : mais, sous la motion de la grâce, elle produira des actes qui deviendront la matière du sacrement de pénitence ; et bientôt la grâce sanctifiante rentrera en elle comme dans un vase tout préparé. C'est ainsi que l'action de la pénitence se fonde sur les effets du baptême.

Une comparaison, tirée de saint Thomas, éclaircira notre pensée. Nos péchés sont de vraies maladies, il faut des remèdes pour en guérir, et ces remèdes nous sont fournis par la pénitence. Mais, de même que les remèdes corporels ne

guérissent qu'en aidant la nature à reprendre le dessus, la pénitence ne guérit qu'en réveillant et en restaurant les énergies surnaturelles que le baptême a déposées dans les âmes. Elle aide simplement la grâce baptismale à reprendre le dessus.

Cette subordination des effets de la pénitence aux effets du baptême est marquée par le mode d'opération de ces deux sacrements. Dans le baptême, on ne voit que la main toute puissante de Dieu, laquelle se manifeste d'autant mieux qu'elle n'emploie à son œuvre qu'un peu d'eau : il y a là évidemment une création mystérieuse à laquelle l'homme se prête passivement. Dans la pénitence, au contraire, l'homme agit, il coopère à la grâce divine, ses actes entrent pour une partie dans la trame du sacrement : il n'y a là qu'une simple restauration de l'œuvre du baptême.

*

Voyons en détail comment la pénitence accomplit cette restauration.

Le péché produit dans une âme des ruines sans nombre. Il détruit la grâce qui en est la beauté ; il assujettit l'âme au joug de Satan, et la rend passible de la mort éternelle ; il lui enlève la couronne de ses vertus surnaturelles et les ornements de ses mérites ; il la blesse dans ses puissances naturelles. Ces ruines, pour être invisibles, n'en sont que plus lamentables.

On pourrait croire qu'elles sont irréparables. Telle maladie cruelle ne laisse-t-elle pas d'ineffaçables traces ? La fraîcheur de l'innocence, la candeur d'une âme pure, se retrouveront-elles jamais dans une âme que le péché a profanée ? Quand les Pères comparent la pénitence à l'épave d'un naufrage, *secunda postnaufragium tabula*, ne placent-ils pas les pénitents dans un ordre inférieur à celui des autres fidèles ?

Gardons-nous pourtant de le croire. « La pénitence, dit saint Thomas, a par elle-même la vertu de réparer tous les défauts en perfection, et même de promouvoir l'âme à un état plus élevé : *habet virtutem reparandi omnes defectus ad perfectum, et etiam promovendi ad ulteriorem statum.* » Il n'y a pas lieu d'hésiter devant cette parole formelle. La pénitence, étant en elle-même une œuvre divine, ne laisse rien à désirer dans la plénitude de ses effets ; autrement il semblerait que Satan soit plus puissant pour le mal, que Dieu ne l'est pour le bien. Elle renferme même une vertu capable de faire monter l'âme plus haut qu'elle n'était avant sa chute. Le soldat qui a faibli, disent les Pères, revient souvent au combat avec plus d'ardeur. Et Notre-Seigneur n'a-t-il pas dit lui-même : *Que celui-là aime davantage, auquel on a pardonné davantage ?*

Ainsi, dans l'intention de Dieu, la pénitence répare parfaitement les ruines du péché. Elle rend à l'âme sa beauté première ; elle l'arrache à l'esclavage de Satan ; elle lui restitue sa couronne, et tous ses ornements. Ces effets merveilleux se produisent au moment sacré où, par l'absolution, la grâce rentre dans l'âme. Car d'un côté, elle en efface les souillures ; de l'autre, par un heureux contraste,

elle en fait revivre les vertus et les mérites, semblable à ces eaux fortes qui font reparaître l'écriture effacée d'un manuscrit. En un mot, toutes les énergies du baptême sont remises en liberté ; tous les trésors précédemment acquis se retrouvent.

Tel est l'effet de la pénitence, prise par son côté divin. Mais il y a le côté humain ; et de ce côté, il peut y avoir empêchement à ce qu'elle obtienne tous ses effets. « Ils sont en partie paralysés, dit saint Thomas, si l'homme n'a qu'un faible mouvement de conversion à Dieu, un faible mouvement d'aversion au "péché". » En ce cas, en effet, il ne recouvre les vertus et même (suivant une opinion plausible) les mérites perdus, qu'à un degré inférieur à celui où il les possédait auparavant. Cette vérité, bien méditée, doit animer les pénitents à une grande ferveur.

*

Mais, en supposant même que l'homme coopère pleinement à l'action de la grâce, et rentre ainsi en possession de l'intégrité de ses vertus et de ses mérites, il n'est pas quitte pour cela de tout effort ultérieur. Il lui reste à *satisfaire* pour les péchés commis.

Le péché, suivant la doctrine de saint Thomas, consiste en un mouvement qui détourne l'âme de Dieu, en même temps qu'il la tourne d'une façon déréglée vers les biens périssables. La peine éternelle lui est due, en tant qu'il détourne de Dieu ; en tant qu'il tourne l'âme d'une façon déréglée vers les biens inférieurs, il lui est dû une peine temporelle. La première de ces peines est nécessairement remise, aussitôt que l'âme est retournée vers Dieu ou convertie ; mais la seconde n'est pas remise par le fait même. Et Dieu, qui veut que, dans la pénitence, l'homme coopère à la grâce, lui laisse accomplir une carrière plus ou moins prolongée de pénitence, pour acquitter cette dernière dette.

Il agit ainsi pour apprendre à l'homme à conserver précieusement la grâce de son baptême, pour le forcer à détruire en lui-même l'adhérence au bien périssable qui l'avait fasciné, à redresser par des efforts méritoires ce penchant au mal qui résulte de tout acte déréglé. La pénitence vérifie ainsi son nom de baptême laborieux ; elle est en même temps satisfaisante et préservatrice.

Il faut d'ailleurs remarquer soigneusement que, durant qu'il satisfait pour ses péchés, l'homme est sous l'influence de la grâce du sacrement de pénitence. C'est elle qui continue son œuvre par les efforts du pénitent, elle qui leur donne du prix en les unissant d'une manière spéciale aux satisfactions de Notre-Seigneur ; elle ne s'arrête, pour ainsi parler, qu'après avoir pleinement réparé les suites du péché. Alors on peut dire en toute vérité que le mal a été vaincu par le bien.

— VII —
Des fruits de la pénitence

1.— Dans les âmes

Le vie chrétienne s'alimente à un double foyer : le sacrement de la pénitence et le sacrement de l'eucharistie.

Chacun de ces deux sacrements tend à établir certains rapports entre les âmes et Notre-Seigneur ; et quand les âmes s'en approchent fréquemment et dignement, ces rapports s'affermissent et se développent suivant des lois admirables, dont la connaissance constitue un rameau de la science divine.

La science des rapports entre l'âme pénitente et Jésus est ce qu'on nomme la théologie ascétique ; la science des rapports, plus mystérieux encore, qui s'établissent dans l'eucharistie et qui aboutissent à l'union divine, est nommée la théologie mystique.

La théologie ascétique éclate dans les psaumes de la pénitence, et notamment dans le *Miserere*, elle se révèle dans le livre de Job. La théologie mystique a ses psaumes elle aussi, par exemple l'*Eruclavit* ; elle a son livre de l'Écriture, qui est le *Cantique des cantiques*.

Dans un petit livre, d'une spiritualité très élevée, très douce et très austère, intitulé : *La Confession, ou l'amour de Jésus-Christ pour les pénitents*, le cardinal Manning étudie le sacrement de la pénitence au point de vue ascétique. Il montre comment s'établissent, entre l'âme pénitente et Jésus, des rapports affectueux, éclairés, humbles, généreux et persévérants. Nous allons parcourir rapidement tous ces aperçus.

1°) Le sacrement de pénitence révèle à l'âme les inappréciables richesses, *investigabiles divitias*, du cœur de Notre-Seigneur à l'endroit des pécheurs ; sa patience, sa longanimité, sa bénignité, sa tendresse. Comment la pauvre brebis errante et blessée n'aimerait-elle pas le Bon Pasteur qui ne se lasse jamais de bander ses plaies, de la prendre sur ses épaules, de la réchauffer dans son sein ?

2°) Apprenant à connaître Jésus, l'âme apprend à se connaître elle-même : science mystérieuse, et réservée à ceux qui s'humilient ! Oui, l'âme apprend à descendre au fond d'elle-même ; une main amie la guide dans ce labyrinthe, une lumière d'en haut l'y éclaire. Elle se voit à nu ; elle ne sait comment s'humilier assez profondément ; et toutefois elle ne se trouble pas, car une immense confiance la pénètre et la soutient.

3°) Tout d'abord l'âme ne voyait dans sa vie qu'une masse confuse d'infidélités ; peu à peu elle les discerne une à une, elle en comprend la grièveté ; enfin elle touche le fond de malice qui est en elle, qui a produit ses pousses empoisonnées, qui fait effort pour les produire encore. Au fur et à mesure de ces découvertes, elle acquiert une contrition plus parfaite. Si elle vient à considérer la

passion de Notre-Seigneur dont ses péchés sont la cause, la contrition se change en componction. Et cette componction elle-même, parvenue à un degré suprême, se transforme en une sorte d'indicible horreur d'avoir pu contrister, ou même étouffer l'esprit d'amour.

4°) On voit comment l'âme entre par degrés en une certaine participation de la haine de Dieu contre le péché. Alors elle n'a pas assez de larmes pour pleurer, pas assez de son corps pour l'offrir en hostie de pénitence ; elle voudrait s'unir aux indicibles souffrances de Notre-Seigneur. Sentant son impuissance, elle se résout du moins à ne plus calculer avec Notre-Seigneur, à lui tout donner, à se donner elle-même sans retour. Cette générosité est récompensée par une abondante effusion de la joie du Saint-Esprit ; elle est couronnée par une mort pleine de douceur et d'abandon.

5°) En effet l'amour de Notre-Seigneur *personnellement* connu, la connaissance de soi-même, la grâce de la componction, l'esprit de générosité, sont tout autant de gages de persévérance. Le don de la persévérance est la grâce des grâces, le couronnement de l'édifice du salut ; il nous est impossible de le mériter, tout comme de mériter la première grâce. Toutefois, si quelque chose dispose l'âme à recevoir ce don inestimable, c'est l'humble fréquentation du sacrement de la pénitence ; car l'âme y puise incessamment la crainte de Dieu et la confiance en lui ; ainsi protégée à droite et à gauche, elle arrive directement au terme du salut.

Tels sont les fruits que le sacrement de pénitence est appelé à produire dans les âmes. Mais, pour qu'il puisse les produire, il est nécessaire, nous le répétons, qu'il soit fréquenté assidûment. Car un acte isolé ne peut créer une habitude, ni établir un rapport durable.

Nous pourrions pousser plus loin cette étude et montrer comment, par l'usage de la confession, se forment dans l'homme des habitudes morales de sincérité, de droiture, de modestie ; comment il en retire un esprit de bienveillance et de justice vis-à-vis du prochain, mais chacun de nos lecteurs saisira facilement ces conséquences.

2. — Dans l'Église

Examinons maintenant l'action et les fruits de la pénitence dans l'Église de Dieu.

Il y a un article du symbole qui est trop peu remarqué, et c'est celui-ci : *Je crois la rémission des péchés*. Il vient après deux autres articles : *Je crois la sainte Église catholique, la communion des saints*. Et ceux-ci suivent l'article : *Je crois au Saint-Esprit*. Est-il besoin de dire qu'une logique divine éclate dans cet enchaînement ?

L'Église catholique est animée, vivifiée par l'Esprit-Saint, qui est l'Esprit de vérité, l'Esprit de charité, et conséquemment l'Esprit d'unité.

L'Esprit-Saint, agissant dans l'Église et par l'Église, travaille à unifier les âmes en Jésus-Christ. Il produit, comme son œuvre propre, la communion des saints, qui embrasse la terre, les cieux et les abîmes du purgatoire.

Mais l'Église, ici-bas, est composée de pécheurs, entourée de pécheurs. Le péché brise l'unité. Aussi l'Esprit-Saint, agissant dans l'Église, et par l'Église, travaille-t-il à détruire le péché. Et c'est là son œuvre secondaire, œuvre qui lui est d'ailleurs tellement propre que l'Église ne craint pas de faire à Dieu cette prière : « Que l'Esprit-Saint répare nos esprits par le moyen des divins sacrements, *puisqu'il est lui-même la rémission de tous les péchés, quia ipse est remissio omnium peccatorum.* (Postcommunion du mardi après la Pentecôte).

Or, si l'Esprit-Saint, pour produire la communion des saints, emploie, au sein de l'Église, le sacrement ineffable de l'eucharistie, *mystère d'unité*, pour effectuer la rémission des péchés, il emploie au sein de cette même Église le sacrement de la pénitence. Ces deux sacrements fonctionnent donc sans relâche, comme instruments visibles de l'action invisible du Saint-Esprit dans l'Église : et ils sont la vérification permanente des deux articles du symbole que nous avons cités.

Ayons donc, enfants de l'Église, une vénération profonde pour le sacrement de la pénitence. L'œuvre qui s'y accomplit n'est concevable que par l'intervention d'une personne divine. Car le péché, qui atteint Dieu, ne peut être remis que par Dieu.

Une des prières les plus instantes des chrétiens devrait être qu'il plût au Seigneur d'accorder à son Église de bons confesseurs. « Donnez-moi des confesseurs pieux, prudents, zélés, disait saint Charles Borromée ; et bientôt nous verrons une pleine réforme du peuple chrétien. » Le règne du péché diminuerait de plus en plus ; et le règne de Dieu s'établirait ici-bas.

3. — Dans les sociétés humaines

Si de ces hautes régions nous descendons dans la sphère des sociétés humaines, nous pouvons nous convaincre que leur prospérité est attachée au tribunal de la pénitence.

Il est impossible en effet de concevoir une société sans tribunaux. Or les tribunaux humains sont insuffisants par deux côtés : 1° Ils se déclarent impuissants à réprimer certains excès, qui sont pourtant destructifs de toute moralité. 2° Dans l'ordre même des crimes qu'ils répriment, ils ne peuvent saisir que l'acte extérieur et brutal.

Le tribunal de la pénitence n'est pas sujet à ces inconvénients, inhérents à la justice humaine ; comme organe de la justice divine, il s'étend à tout avec une efficacité souveraine. Il va droit au fond de la conscience ; il y étouffe la pensée même du crime, et de toute espèce de crimes. Et c'est ainsi qu'il fournit à la société des jeunes gens chastes, des jeunes filles modestes, des hommes intègres,

des femmes irréprochables.

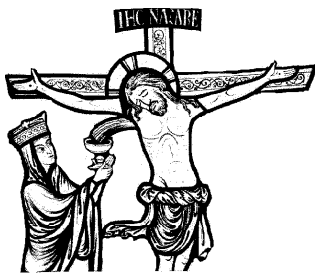
Enfin, et c'est un privilège qu'il tient de son origine divine, il révèle une vertu surnaturelle, qui fait du coupable un homme vertueux. Il résout ainsi le grand problème autour duquel s'agitent vainement les économistes : en punissant il corrige, il rend meilleur.

Ces vérités sont tellement lumineuses qu'elles ont frappé même des philosophes incroyables, même des protestants.

« On ne peut disconvenir, dit le protestant Leibnitz, que toute cette institution ne soit digne de la sagesse divine ; assurément rien de plus beau, de plus digne d'éloges dans la religion chrétienne. Les Chinois eux-mêmes et les Japonais en ont été saisis d'admiration. En effet la nécessité de se confesser détourne beaucoup d'hommes du péché, et ceux surtout qui ne sont pas encore endurcis ; elle donne de grandes consolations à ceux qui ont fait des chutes, etc. »

Un autre protestant, Lord Fitz Williams, établit dans un ouvrage célèbre les trois propositions suivantes : « 1° La vertu, la morale, la justice doivent servir de base à tous les gouvernements. 2° Il est *impossible* d'établir la vertu, la morale, la justice, sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence. 3° Il est *impossible* d'établir le tribunal de la pénitence sans la croyance à la présence réelle, principale base de la foi catholique romaine. » L'illustre lord prouve la seconde proposition par les arguments rapportés ci-dessus ; et il prouve la troisième, en démontrant que la foi en la présence réelle peut seule stimuler les hommes à se confesser sincèrement et humblement.

Nous n'ajouterons rien à ces témoignages. Notre-Seigneur a dit : *Quiconque ne recueille pas avec moi, dissipe* (Lc 11, 23). Cette parole se vérifie dans l'humanité. En dehors de l'Église vraie, de ses sacrements, de sa discipline, les hommes ne peuvent que dissiper le peu de bien naturel qui leur reste après la chute. C'est l'éternelle histoire de l'enfant prodigue. Plaise à Dieu qu'une triste expérience le ramène enfin à la maison de son Père !



Le sang rédempteur du Christ recueilli par l'Église
d'après un vitrail de Bourges

LE SEL DE LA TERRE

Donner le goût de la sagesse chrétienne

*Revue trimestrielle
de formation catholique*



Maintenir et conserver la saveur du sel de la doctrine quand tout autour devient insipide par la suite de l'abandon de Dieu, c'est le défi que la revue s'impose par son nom même. Le *Sel de la terre* vous offre tous les trois mois des articles simples, diversifiés, adaptés et d'une sûreté doctrinale éprouvée afin de nourrir votre vie spirituelle.

- **Simple**, le *Sel de la terre* ne requiert de ses lecteurs **aucun niveau spécial de connaissance** ; il s'adresse à tout catholique qui veut approfondir sa foi.
- **Diversifié**, le *Sel de la terre* propose à tous une **formation catholique vraiment complète** : études doctrinales et apologétiques, spiritualité et Écriture sainte, histoire et arts de la civilisation chrétienne viennent tour à tour nourrir votre intelligence.
- **Adapté**, le *Sel de la terre* présente les vérités religieuses **les plus utiles** à notre temps et dénonce les erreurs qui menacent aujourd'hui les intelligences.
- **Traditionnel**, le *Sel de la terre* est publié sous la responsabilité d'une communauté dominicaine qui se place **sous le patronage de saint Thomas d'Aquin**, pour la sûreté de la doctrine et la clarté de l'expression.

Cet article vous a plu ?

Vous pouvez :

[Vous
abonner](#)

[Découvrir
notre site](#)

[Faire
un don](#)

Trouvez plus de 1000 articles en accès libre !